

LA FONDATION ATD QUART MONDE

Posté le 29 juillet 2015

Les raisons de cette Fondation

En 1970, le père Joseph Wresinski écrivait aux donateurs :

Je sais que vous comprenez l'importance de ce à quoi je vise. J'ai toujours été frappé des investissements financiers et humains qui ont été à l'origine de mouvements destinés à la promotion des pauvres et souvent des plus pauvres. Avec le temps, les initiateurs et les premiers collaborateurs ayant disparu, les institutions et associations se sont souvent orientées vers des activités dont les bénéficiaires n'étaient plus les plus démunis. C'est ce que je veux absolument éviter. Je veux que les sous-prolétaires ne soient pas dépossédés de ce dont tant de mes amis ont fait ou m'ont permis de faire.

Dans ce but, j'ai créé des équipes d'hommes et de femmes capables de vouer leur vie au Quart Monde. J'ai voulu aussi que les biens de celui-ci, confiés à l'association, ne puissent jamais être détournés des plus démunis.

Cet esprit s'est traduit dans la création de la Fondation ATD Quart Monde. Elle reçoit les dons et met à disposition des associations ATD Quart Monde des financements et des locaux. Elle est garante de leur utilisation en faveur des personnes et familles les plus pauvres. Elle a une responsabilité de solidarité financière internationale avec les associations ATD Quart Monde à travers le monde. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1971 et ses statuts ont été modifiés par un arrêté du Conseil d'état le 10 octobre 2007.

Assurer un engagement dans la durée

Face au défi de mettre fin à la transmission de la misère, ATD Quart Monde a besoin de maintenir ses réserves à un niveau suffisant pour exercer son action dans la durée. La Fondation ATD Quart Monde, reconnue d'utilité publique, est en charge de la gestion de ces réserves. Elle doit assurer la pérennité de celles-ci, indispensable au caractère irrévocable de l'affectation des biens et ressources reçus et consacrés à sa mission d'intérêt général de lutte contre la misère.

La Fondation ATD Quart Monde ne garantit pas seulement la solidité financière à long terme ATD Quart Monde en France. Elle doit pouvoir apporter son appui aux

associations ATD d'une dizaine de pays, en cas de difficultés financières ou pour des projets nécessitant des investissements importants. Elle doit préserver certaines réserves financières pour pouvoir offrir des possibilités de formation et aussi de retraite, le temps venu, aux volontaires permanents ayant donné 5 ans, 10 ans ou 30 ans de leur vie, dans un engagement avec les familles du Quart Monde. La Fondation souhaite enfin garder des moyens financiers afin de pouvoir faire face à un développement prévisible d'ATD Quart Monde dans des pays économiquement pauvres et à un essor du recrutement du Volontariat à travers le monde.

Proposer à des jeunes d'entrer dans la démarche d'un projet de vie en solidarité avec le Quart Monde, moderniser nos lieux de formation et de ressourcement des personnes qui s'engagent contre la misère, garantir une possibilité d'appui financier aux associations ATD Quart Monde dans les pays où notre Mouvement reste très fragile ainsi que dans les pays très pauvres, tels sont les trois axes qui vont orienter l'utilisation de nos ressources financières dans les prochaines années.